

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2012-0748/PR/MET portant approbation du projet de Budget 2013 Port Autonome de Djibouti.

n° 2012-0748/PR/MET

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

Date de publication
30 décembre 2012

Numéro JO
n° 5 du 15/03/2023

Date du numéro
15 mars 2023

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 04 avril 2010

VU La Loi n°148/AN/80/9ème L du 05 novembre 1980 portant création et statut du Port Autonome de Djibouti

VU La Loi n°204/AN/86/1er L du 17 mai 1986 portant modification du règlement général du Port Autonome de Djibouti

VU La Loi n°53/AN/99/4ème L du 21 août 1999 modifiant la loi n°204/AN/86/ 1ère L du 17 mai 1986 portant modification du règlement général du Port Autonome de Djibouti

VU La Loi n°108/AN/10/6ème L Portant Réorganisation du Ministère de l'Équipement et des Transports et fixant ses attributions

VU Le Décret n°2007-0203/PREdu 24 octobre 2007 fixant les membres du Conseil d'Administration de l'Autorité des Ports et des Zones Franches

VU Le Décret n°2011-0066 du 11 juin 2011 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2011-0067/PRE du 12 juin 2011 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

VU La Délibération du Conseil d'Administration de l'Autorité des Ports et des Zones Franches du portant adoption du budget prévisionnelle de l'exercice 2013 du 13 décembre 2012. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Décembre 2012.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le projet du budget prévisionnel pour l'exercice 2013 du Port Autonome de Djibouti a été approuvé et s'établit comme suit :Le

budget de fonctionnement– En Produits	21 390 972 001 FDJ– En Charges	11
799 537 779 FDJ– Résultat prévisionnel net (bénéfice)	9 591 434 222 FDJ	

Article 2

le Ministère de l'Équipement et des Transports est chargé de l'application de ce présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH